

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Pour !'Histoire : la voie royale vers l'abdication

Wynants, Paul

Published in:
La revue nouvelle

Publication date:
2001

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 2001, 'Pour !'Histoire : la voie royale vers l'abdication', *La revue nouvelle*, vol. CXIV, numéro 9, pp. 16-24.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Pour l'Histoire : *la voie royale vers l'abdication*

Dans un plaidoyer pro domo publié à titre posthume en juin dernier¹, Léopold III donne sa version des principaux événements qui ont marqué son règne. Assez terne, l'ouvrage n'apporte aucune révélation : écrivant trois ou quatre décennies après les faits, l'ancien souverain s'en tient aux thèses qu'il a développées à l'époque. Du point de vue de l'histoire politique nationale, ce livre est cependant intéressant, pour deux raisons. D'une part, Léopold III y expose, par touches successives, son diagnostic de l'évolution que le régime belge a connue et la conception de son rôle qu'il en a inférée. D'autre part, il formule des jugements sévères sur différentes personnalités. Ces jugements révèlent un entêtement peu commun et le mépris que l'intéressé n'a cessé d'éprouver pour ses contradicteurs. Propension à certaines formes d'autoritarisme, obstination, aversion non dissimulée à l'égard d'autres dirigeants du pays : n'étaient-ce pas là, précisément, trois composantes majeures de la question royale ?

PAR PAUL WYNANTS

UNE CRISE DE RÉGIME ?

Léopold III en a la conviction : depuis la fin de la Première Guerre mondiale, la Belgique s'enfonce graduellement dans une crise de régime. Il le répète à satiété dans l'ouvrage et dans les documents d'époque publiés en annexes. De 1934 à

1940, il est vrai, les symptômes de graves difficultés politiques ne manquent pas. En l'espace de six ans, neuf gouvernements se succèdent à la tête du royaume, sans compter les remaniements et les démissions. Affaibli par la pratique à répétition des pouvoirs spéciaux, le parlement perd une part de son crédit. Des

¹ *Pour l'Histoire. Sur quelques épisodes de mon règne*, Bruxelles, 2001.

scandales politico-financiers éclaboussent des dirigeants trop liés aux milieux d'affaires. La lutte contre la dépression économique tarde à sortir ses effets. Ecœurées, certaines franges de l'électorat basculent dans le vote protestataire : outre les communistes, l'extrême droite et les petites listes à relents poujadistes en sont les bénéficiaires.

À en croire Léopold III, la Belgique répète alors « les erreurs de sa grande voisine », la France, « que le Front populaire mène aux pires excès en l'affaiblissant dans tous les domaines » (p. 8). Pendant son règne comme par la suite, le roi pointe un doigt accusateur vers « l'influence de plus en plus grande des partis politiques » (p. 60), « le pouvoir toujours grandissant des syndicats, organismes également irresponsables » (p. 8), et « la défaillance des hommes qui détiennent les pouvoirs de la Nation » (p. 168).

Les partis prolifèrent, assure le souverain. Leur multiplication complique la formation des gouvernements, où « toutes les nuances de la majorité doivent être représentées » (p. 167). Ces mêmes formations sortent de leur rôle : « Au lieu de se préoccuper des questions de principes et d'idées, elles perdent leur temps à discuter des dosages d'influence et à satisfaire des intérêts de parti » (p. 179). Ravalés au rang de simples mandataires, les ministres, « faute d'accord entre les partis, se sont trouvés incapables de faire face aux problèmes qui se posent impérieusement au pays ». À l'instar de châteaux de cartes, les gouvernements « se sont effondrés depuis 1931, non point à la suite de votes du parlement, mais en raison de divergences de vues qui séparaient les partis » (p. 185). La conclusion

coule de source : « Il faut que l'on fasse taire les intérêts de parti pour ne s'occuper que des intérêts du pays » (p. 179). Un tel changement de cap suppose que l'exécutif soit incarné par des hommes « qui puissent assumer le gouvernement [...] sans se trouver entravés dans leur action par des mots d'ordre de partis, par des décisions de groupes et de sous-groupes politiques ou par des préoccupations électorales » (p. 186). Peu avant sa mort, Léopold III persiste et signe.

Aux yeux du roi, les cabinets « ne sont plus que des parlements en miniature, soumis à leur tour aux syndicats » (p. 10). L'État devient ainsi la proie d'une féodalité boulimique, celle des associations socio-professionnelles, dont le souverain stigmatise « la toute-puissance » (p. 161).

Scrutant les lendemains de la Première Guerre mondiale, Léopold III charge « nos politiciens de l'époque qui aboutirent, par démagogie, à un nivellement par le bas et à un affaiblissement de l'autorité » (p. 9-10). Il n'est pas plus tendre envers les dirigeants des années trente : « Les hommes au pouvoir se montrent incapables d'apporter au régime les réformes dont il a besoin » (p. 10). Tous n'ont pas, tant s'en faut, « une connaissance approfondie des problèmes relevant de leur département [...] : le dosage des portefeuilles ministériels amène, malheureusement bien souvent, à la tête d'un ministère un homme politique que rien dans sa formation ni dans sa carrière n'a préparé à ce rôle » (p. 88). Même les meilleurs peuvent difficilement « envisager les répercussions lointaines des décisions à prendre », tant ils sont « paralysés par la disci-

BELGIQUE

plaine de parti et absorbés dans leur tâche quotidienne » (p. 89). De ce personnel politique, le roi n'attend plus rien. Comme Pétain, il vit dans la défaite de 1940 l'aube d'une régénération nationale. Il espéra alors que « les hommes au pouvoir en 1939 seraient remplacés par d'autres, qui rejetteraient les idées et les mœurs politiques qui avaient conduit les démocraties à leur perte. » « Hélas, poursuit-il, j'ai dû constater en 1945 qu'il n'en était rien. Les mêmes hommes retrouvèrent leur place aux leviers de commande ! » (p. 122). Et lorsqu'une promesse le concernant n'est pas tenue en 1949, le souverain donne ce commentaire : « Il en va ainsi des engagements des hommes politiques » (p. 134).

Bec et ongles, Léopold III combat ce qu'il considère comme une dérive inadmissible des institutions. Durant son règne, il rappelle que la nomination et la révocation des ministres incombent au seul souverain, et non aux partis. Il invite fermement les membres du gouvernement à se concerter avec lui sur la politique à mener, et non avec les dirigeants de leur formation politique. La relation entre les deux pôles de l'exécutif doit cependant être asymétrique : au roi, qui prend en main « les rênes du pouvoir » (p. 155), de « guider ses ministres », chargés en retour de « le conseiller » (p. 88). Tout comme Albert I^{er} le faisait à la fin de sa vie, son fils s'élève vigoureusement contre certaines implications de la collégialité, qui s'instaure progressivement dans les coalitions. Selon lui, les réunions du conseil de cabinet sont devenues trop fréquentes. Leur ordre du jour est « souvent encombré de questions accessoires » (p. 168). Des

ministres y prennent la détestable habitude de faire ratifier par leurs collègues des décisions qui relèvent de leur propre sphère de compétence, diluant ainsi leur responsabilité personnelle face au roi et devant le parlement. Il y a plus : des arrêtés importants sont soumis à la signature urgente du souverain, qui n'a pas le temps de les examiner à tête reposée ; d'autres textes arrivent au Palais après que leur teneur a été révélée au public ou dans la presse. S'arrimant à la Constitution de 1831, dont il veut restaurer une interprétation plus littérale, Léopold III entend « redresser cette situation » (p. 168). Après coup, il ne renie nullement ses positions d'avant-guerre.

UN DIAGNOSTIC BIAISÉ, DES « SOLUTIONS » BANCALES OU DANGEREUSES

Le roi des Belges n'est pas seul à critiquer « le régime des partis ». Pendant l'entre-deux-guerres, les tirades de ce genre abondent dans les cercles de droite. Elles déteignent même sur certaines mouvances de gauche. De manière simpliste, elles désignent à la vindicte populaire un bouc émissaire dont dériveraient toutes les tares du système politique : l'instabilité gouvernementale, la versatilité des assemblées, la pusillanimité des dirigeants, les divisions préjudiciables à l'unité nationale...

Il est vrai que le suffrage universel (masculin) pur et simple, combiné à une représentation proportionnelle renforcée par l'apparemment provincial, rend la formation des cabinets plus difficile : les assemblées se

fractionnement, les majorités absolues deviennent exceptionnelles, les gouvernements homogènes cèdent la place à des coalitions. Il est également exact que ces dernières sont plus fragiles, aussi longtemps qu'une « culture du compromis » n'est pas solidement ancrée dans les mœurs. Il n'empêche que les réformes politiques de 1919-1921 n'ont pas que des effets pernicieux : elles constituent autant d'avancées démocratiques, instaurant une égalité entre les électeurs et améliorant la conformité de la représentation parlementaire aux résultats des urnes, sans parler de la démocratisation du sénat. Significativement, Léopold III dénonce le revers de la médaille sans en considérer l'avertissement. C'est pourquoi il apparaît comme un « homme d'ancien régime », selon la formule de José Gotovitch².

Allons plus loin : ce discours idéologique réducteur sur l'omnipotence des partis ne relève-t-il pas de la mystification ? En d'autres termes, si les formations politiques pèchent dans l'entre-deux-guerres, est-ce par excès de puissance, comme le prétend Léopold III, ou par faiblesse ? Grâce aux études d'Emmanuel Gerard³, on sait aujourd'hui que la seconde hypothèse est bien plus crédible que la première. Avant 1940, en effet, seul le Parti ouvrier belge (P.O.B.) est suffisamment structuré pour transformer ses ministres et ses élus en authentiques mandataires, soumis à une discipline stricte. Il est alors l'unique famille politique dont les organes extraparle-

mentaires décident systématiquement de la participation gouvernementale ou du maintien au pouvoir, de la désignation des négociateurs appelés à rencontrer le formateur et du choix des ministres. Parti de notables, la famille libérale n'a pas d'appareil digne de ce nom : d'ordinaire, le groupe parlementaire y a le dernier mot. Quant au camp catholique, il demeure longtemps une fédération assez lâche de *standen*, dépourvue de véritable direction, de programme unitaire et de stratégie commune. Il faut attendre 1936 pour qu'un embryon d'état-major y suive de plus près la formation d'un gouvernement. En fin de compte, la stabilité du pouvoir exécutif et l'efficacité de l'action politique ne passent-elles pas par un renforcement des appareils partisans, plutôt que par leur affaiblissement ? En tout cas, c'est dans cette voie que s'engageront les formations renouvelées, après la Libération, au sein d'une démocratie consociative. Ramant à contrecourant d'une évolution structurelle inéluctable, Léopold III apparaît, de ce point de vue, comme un chef d'État « déphasé ». Quarante ans plus tard, lorsqu'il passe les faits en revue, il ne s'en rend nullement compte.

La dénonciation par le même roi de la « toute-puissance des syndicats » laisse, elle aussi, perplexe. Entre les deux guerres, en effet, la présence de représentants du mouvement ouvrier dans les allées et dans les coulisses du pouvoir est bien plus tenue que le poids politique reconnu à la

² Propos tenu lors de l'émission « Mise au point », R.T.B.F. 1, 10 juin 2001.

³ Voir notamment *De Katholieke Partij in crisis. Partijpolitiek leven in België (1918-1940)*, Louvain, 1985, ainsi que « La démocratie contestée », *Les années trente en Belgique. La séduction des masses*, Bruxelles, 1994, p. 75-123.

finance, surtout à la Société générale. L'influence des syndicats sur la politique économique et sociale menée de 1930 à 1935 est très faible. Elle augmente sous les gouvernements d'union nationale ultérieurs, grâce aux relais du P.O.B. et de la Ligue nationale des travailleurs chrétiens, mais elle demeure contrebalancée par l'activité des libéraux et des catholiques conservateurs. Dès lors, la question reste entière : pourquoi Léopold III fantasme-t-il sur l'omnipotence des syndicats ? N'y aurait-il pas là une manifestation de rancune tenace envers la F.G.T.B., dont l'engagement antiléopoldiste a pesé lourd en 1950 ? On ne peut s'empêcher de le penser.

Le roi n'est pas avare de critiques envers les milieux politiques. Jusqu'en 1940, il n'hésite pas à les morigéner, au point de leur infliger des désaveux publics. De la sorte, il prend à rebrousse-poil un certain nombre de dirigeants, qui ne lui pardonneront pas d'avoir été traités « comme des gamins », comme le dira l'un d'eux. En chapitrant les ministres en dehors du colloque singulier, Léopold porte atteinte à l'union qui doit régner entre les composantes de l'exécutif, aux termes de la Constitution. Il alimente les réflexes poujadistes d'une partie de l'opinion publique, prompte à flétrir « les incapables » et « les pourris ». Enfin, il s'écarte d'un principe de base de la monarchie constitutionnelle, justement rappelé par Jan Velaers et Herman Van Goethem : au lieu de l'agonir de reproches, « *een koning moet regeren met de politieke klasse van zijn*

*tijd*⁴ ». Lorsqu'il relate ses souvenirs, l'ancien monarque n'a cependant pas changé de point de vue.

Velaers et Van Goethem ont épinglé un autre aspect problématique des positions soutenues sans relâche par Léopold III : sa conception de la monarchie, qui le pousse à vouloir restaurer les prérogatives royales⁵. Pour l'essentiel, le débat se focalise sur la nomination et la révocation des membres du gouvernement. Selon une première thèse, celle de la monarchie parlementaire alors consacrée par la coutume constitutionnelle, les ministres doivent jouir de la confiance du roi et d'une majorité au sein des assemblées. Suivant une deuxième thèse, celle du gouvernement parlementaire, en vogue chez les socialistes dès avant 1940, les personnes qui composent le cabinet doivent seulement disposer de la confiance des Chambres. Selon une troisième thèse, celle de la monarchie orléaniste en vigueur sous Léopold I^{er}, elles ont essentiellement besoin de la confiance du souverain. Désireux de soustraire la nomination des membres de l'exécutif à l'influence des partis, Léopold III tente de revitaliser la troisième thèse, en invoquant une interprétation de la Constitution qui n'a plus cours. Il heurte de plein fouet une bonne partie du monde politique, attachée à la première proposition, et plus encore les socialistes, promoteurs de la deuxième. En la matière, sa conception du rôle du chef de l'État est réactionnaire, en ce sens qu'elle entend restaurer les pratiques d'un passé révolu.

⁴ « Un roi doit gouverner avec la classe politique de son époque », *Leopold III. De Koning, het Land, de Oorlog*, Tielt, 1994, p. 93.

⁵ *Ibid.*, p. 72-73.

Après la capitulation, Léopold III franchit un pas de plus, qu'il minimise dans son ouvrage en accumulant les euphémismes : « J'ai fait étudier par les membres de mon cabinet, dont le patriotisme et l'esprit de liberté ne pouvaient être mis en cause, des projets de réforme de l'État en vue de remédier à la situation [...]. Ils ne visaient en rien à l'instauration d'un régime autoritaire ou à une augmentation du pouvoir personnel du roi. Ils gardaient à notre régime tout son caractère parlementaire, mais veillaient cependant à un renforcement du pouvoir exécutif » (p. 60). Tel n'est pas à proprement parler l'état d'esprit du roi sous l'Occupation. Velaers et Van Goethem ont établi que, loin d'être imprégné de valeurs démocratiques, Léopold III se détourne alors du régime parlementaire, auquel il ne croit plus. Non content de tenir des propos très connotés sur « les ploutocrates » et sur « la clique judéo-maçonnique », il fait préparer un avant-projet de Constitution au contenu révélateur. Établi en aout-septembre 1940 par Louis Fredericq, chef de cabinet du souverain, secondé par Raoul Hayoit de Termicourt et par René Marcq⁶, ce texte d'inspiration salazariste ne se contente pas de renforcer l'exécutif : il octroie des pouvoirs étendus au chef de l'État, place les ministres sous sa dépendance, soustrait les assemblées, dotées de compétences réduites, à l'influence des partis et

prétend instaurer une forme de corporatisme⁷...

Revenu à de meilleurs sentiments envers le parlementarisme, Fredericq doit intervenir à plusieurs reprises, en 1943, pour dissuader Léopold III de prendre l'initiative à la libération du territoire : le souverain envisage manifestement de doter le pays d'un régime plus autoritaire, dans lequel le roi et son gouvernement tireraient leurs pouvoirs directement de la population, par référendum, et non de la représentation parlementaire⁸. Daté du 25 janvier 1944, mais retravaillé après cette date, le fameux *Testament politique* de Léopold III ne va pas aussi loin : il ne plaide pas explicitement en faveur d'un renforcement de l'exécutif. Il n'en flétrit pas moins « les défauts de l'ancien mécanisme gouvernemental » et « les errements d'avant la guerre ». Par la bande, il critique les responsables politiques d'avant 1940 en feignant d'envisager l'avenir : « La Nation désire que le Pouvoir soit exercé par des hommes intègres et compétents, qui cessent⁹ d'estimer le bien général à la mesure des intérêts des partis. Ce même document suggère de rebâtir le statut politique du Royaume, en laissant au peuple belge, librement consulté, d'en décider sitôt que les circonstances le permettront » (p. 229) : la perspective d'un référendum, suivi d'une éventuelle modification de la Constitution, n'est donc pas abandonnée.

⁶ Respectivement premier avocat général à la Cour de cassation et avocat à la Cour de cassation, professeur à l'U.L.B.

⁷ *Leopold...*, *op. cit.*, p. 489-496. On notera le sous-titre révélateur donné par les auteurs à cette section : *Een nieuwe Grondwet voor een Nieuwe Orde* (« Une nouvelle Constitution pour un Ordre Nouveau »).

⁸ *Ibid.*, p. 807-813.

⁹ C'est ce terme qui rend la critique apparente.

Il faudra que beaucoup d'eau coule encore sous les ponts avant qu'en 1950, Léopold III ne tire définitivement la conclusion qui s'impose aux esprits lucides depuis des années : « J'eus alors à nouveau la vision claire de ce que je n'étais pas l'homme à reprendre les rênes du pouvoir dans une situation aussi ambiguë » (p. 155)...

LA PAILLE ET LA POUTRE

Lorsqu'ils publient leurs souvenirs, les responsables politiques recomposent le passé. Souvent, ils ont tendance à plaider leur propre cause en minimisant leurs erreurs ou en atténuant leurs responsabilités. Dans *Pour l'Histoire*, Léopold III ne s'en tient pas à cette attitude. En toute circonstance, il se présente en outre comme clairvoyant ou animé des plus nobles intentions. S'il y a faute, malentendu ou conflit, sa personne n'est jamais engagée : c'est un autre protagoniste qui a failli.

La relation de la rupture avec les ministres, à Wynendaele, est extrêmement révélatrice de cette propension à se dédouaner à tout prix, en chargeant la barque d'autrui. Tout au plus, l'ancien souverain, qui dit avoir été surpris dans son sommeil, reconnaît avoir prononcé « des paroles trop spontanées et trop lachoniques pour refléter le fond de sa pensée » (p. 41). Pour le reste, il n'est pour rien dans ce divorce avec le gouvernement, imputable selon lui au seul Premier ministre : « En n'évitant pas cette rupture à

Wynendaele, alors qu'il le pouvait, Pierlot porte, même s'il a agi de bonne foi, une très lourde responsabilité vis-à-vis de l'avenir de la Belgique » (p. 43).

Au besoin, Léopold III travestit les faits lorsqu'ils s'avèrent embarrassants pour la couronne. Il en est ainsi à propos de la fameuse affaire du blanc-seing, qui survient peu après l'entrevue de Wynendaele. Témoignages fiables à l'appui, Jean Stengers a établi¹⁰ qu'à ce moment, le roi entendait à la fois révoquer le gouvernement Pierlot et nommer de nouveaux ministres, qui couvriraient les négociations relatives à la capitulation. Le premier de ces deux actes, que Léopold III n'a finalement pu poser, aurait été particulièrement grave : c'eût été « l'irréparable », écrit J. Stengers. Or, dans ses souvenirs, l'ancien souverain nie l'évidence : jamais, martèle-t-il, son intention n'a été de prendre pareille décision ; si d'autres ont pu en avoir l'impression, c'est parce que De Man, mandaté par le roi pour contacter Londres, a outrepassé sa pensée, en la présentant de façon erronée (p. 47-48). J. Stengers rétorque à juste titre : « Tout indique que De Man au contraire a traduit fidèlement cette pensée et que la manière dont Léopold III présente cette dernière est absolument indéfendable, puisqu'elle omet l'élément essentiel du dispositif qui est la démission du gouvernement Pierlot¹¹. »

L'amertume que Léopold III nourrit jusqu'à sa mort s'exhale dans ses souvenirs. D'une manière totale-

¹⁰ *Aux origines de la question royale. Léopold III et le gouvernement. Les deux politiques belges de 1940*, Paris-Gembloux, 1980, p. 42-44.

¹¹ *La Libre Belgique*, 2 juillet 2001.

ment injuste, l'ancien roi ressasse sa rancune à l'égard du Premier ministre de mai 1940 : « Cet homme avec qui je ne pouvais m'entendre [...] était susceptible, méfiant, sans souplesse et, de surcroît, borné et incapable d'un geste simplement humain [...]. Je n'hésite pas à le dire : Hubert Pierlot a causé à la monarchie un tort dont elle ne se relèvera sans doute jamais. Il a, de plus, ébranlé l'unité du pays » (p. 62). Ceux qui ont bien connu l'intéressé le décrivent, au contraire, comme « très intègre et consciencieux, intelligent et méticuleux, un homme du "métier" qui, de surcroît, croyait fort en la démocratie et dans ses institutions¹² ».

Les sentiments fraternels de Léopold III ne sont pas plus chaleureux. Sous sa plume perce un vif ressentiment envers le prince Charles : « Son attitude se révéla immédiatement hostile, et son comportement faussement protecteur m'exaspéra » (p. 117). Et de flétrir « l'attitude négative du régent » (p. 118), avant d'écrire cette phrase stupéfiante : « Sa mauvaise appréciation du problème qui divisait la Belgique ne faisait qu'empirer » (p. 131).

À mesure que l'on progresse dans la lecture de *Pour l'Histoire*, on est frappé par la mentalité obsidionale qui s'installe chez le souverain : ce dernier a l'impression que, de manière totalement injustifiable, toutes les forces se liguent contre lui pour l'abattre. Il note : « Le monde politique belge était déterminé à m'empêcher de reprendre mes prérogatives constitutionnelles [...]. Il fallait à tout prix obtenir

mon abdication pour écarter, de ma part, tout esprit de revanche » (p. 131). Le gouvernement Eyskens de 1949-1950 était, affirme-t-il, « soi-disant désireux de trouver une solution constitutionnelle à la question royale » (p. 135). Son successeur, le cabinet Duvieusart, qui devait obtenir l'effacement du roi, se singularisait par ses « basses mesquineries, qui témoignaient de la médiocrité de ces hommes qui m'avaient fait tant de promesses » (p. 154). Et ainsi de suite...

Le thème de la félonie est brandi par Léopold III chaque fois qu'il est question du P.S.C.-C.V.P. en 1949-1950 : « Ce parti n'avait gagné les élections législatives que parce qu'il prônait mon retour » (p. 135) ; peu à peu, « il prouvait qu'il ne s'était servi de moi dans sa campagne électorale qu'en vue d'obtenir la majorité absolue pour des considérations étrangères à ma personne » (p. 144) ; finalement, « il m'abandonnait en dépit de ses promesses à la Nation » (p. 146). Même un parfait honnête homme comme Pierre Harmel est accusé de manœuvre sordide...

Que conclure de cet étalage de rancœurs, sinon que l'abdication était la seule solution pour un dénouement de la question royale ? Jusqu'à sa mort, en effet, Léopold III n'aura renié ni ses projets autoritaires d'antan ni son aversion pour des rouages essentiels du système démocratique. Il a cultivé un authentique mépris pour le monde politique, perçu comme sans envergure et sans loyauté. Jamais il n'aurait pu se conformer aux exigences du régi-

¹² Velaers et Van Goethem, *Léopold III...*, op. cit., p. 168.

me consociatif d'après-guerre, où les partis et les syndicats furent appelés à jouer le rôle de relais de leur « pilier », avant de négocier des transactions. À cet égard, Antoinette Spaak a formulé ce commentaire fort pertinent : « En refermant l'ouvrage, on comprend d'autant mieux

pourquoi il n'a pas retrouvé son trône¹³. » En ce sens, la publication de *Pour l'Histoire* clôt vraisemblablement les controverses politiques sur la question royale. Quant à l'histoire, elle a encore du pain sur la planche...

Paul Wynants

¹³ *Le Soir*, 9 juin 2001.